

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 23 (1878)
Heft: 5

Vereinsnachrichten: Société des officiers suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chacune d'elles se réunit chaque année pendant 15 jours au moins pour étudier les lignes d'une section du réseau français suivant un programme établi par la commission supérieure.

Sous les ordres immédiats du président de la commission pour les chemins de fer de campagne, sont placés les commandants militaires d'étapes qui fixent leur résidence dans les localités désignées par le président. Ces commandements comprennent : un officier, commandant militaire ; un chef de station pris soit dans le corps spécial du génie, soit dans le personnel de la compagnie ; un employé d'intendance et un comptable. Ce personnel, dans chaque corps d'armée, est déjà désigné en temps de paix par le ministre de la guerre sur les propositions du commandant du corps d'armée.

Les attributions des trois commandements dont nous venons de parler, auxquels incombe le service des voies ferrées dans la zone des opérations, sont les suivantes : les directions doivent régler tous les transports par chemins de fer entre les diverses garnisons ou dépôts de l'armée et les stations de transit, c'est-à-dire celles qui marquent le point de passage entre les lignes internes et celles situées dans la zone d'opérations. Elles se tiennent en correspondance suivie avec la commission supérieure résidant près du ministre de la guerre et les commissions d'étapes dans les stations de transit. Ces dernières dépendent réellement de la commission supérieure, mais doivent obtempérer aux ordres qui leur viennent de la direction des chemins de fer de campagne. Les commissions militaires des chemins de fer de campagne reçoivent leurs instructions de la direction qui se tient toujours en rapport avec leurs présidents. Elles sont chargées de la construction, de la démolition et des réparations des voies et ouvrages d'art dans leur circonscription ; elles pourvoient à tout ce qui se rattache à l'exploitation des lignes.

Le personnel d'exécution se compose : 1^o d'un détachement d'ouvriers de chemins de fer du génie militaire ; 2^o d'un détachement du personnel du mouvement et de l'exploitation des lignes, recrutés parmi les employés des compagnies, astreints au service militaire.

Le matériel mobile est fourni par les compagnies sur réquisition de la commission supérieure.

Les commandants militaires d'étapes sont chargés du service local et reçoivent les ordres de la Commission militaire dont ils dépendent. Les divers commandants exercent sur le personnel placé sous leurs ordres le même pouvoir que le président des commissions militaires sur les personnes qui les composent.

Telle est en peu de mots l'organisation militaire des chemins de fer français ; elle est complète, fort bien étudiée et nous ne doutons pas qu'elle ne rende, le cas échéant, les plus sérieux services pour la rapide mobilisation de l'armée et la défense du pays.

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS SUISSES.

SECTION VAUDOISE

L'assemblée annuelle des délégués s'est réunie à Lausanne, le 9 février, sous la présidence de M. le major Muret, son président.

34 délégués y assistaient, représentant les 6 sous-sections de Lausanne, Morges, Moudon, Sainte-Croix, Vevey et Yverdon, plus onze districts dans lesquels il n'y a pas de sous-sections.

Après avoir entendu les vœux des sous-sections pour des questions administratives, ainsi que les rapports des délégués de districts sur l'activité militaire dans leurs districts respectifs, M. le major Muret a donné connaissance de son rapport annuel de 1876-1877 duquel nous

extrayons quelques passages ayant trait à la marche des sous-sections durant cette période.

Extrait du rapport sur la marche de la Société, présenté par le président à l'assemblée des délégués, le 9 février 1878, à Lausanne

Voici le résumé des rapports des sous-sections, au comité cantonal, sur leur activité pendant l'hiver 1876-77.

Lausanne. — 12 séances très fréquentées, consacrées aux travaux suivants :

« Le manuel sur l'étude du terrain » commenté et expliqué par M. le lieutenant-colonel de Crousaz.

« L'école des chefs de régiments d'infanterie en 1876 » rapport de M. le lieutenant-colonel Gaulis.

« Tactique de l'infanterie » M. le major Bourgoz.

« L'utilisation des chemins de fer au point de vue militaire » par M. le major Meyer.

« Les travaux particuliers exécutés en 1876 par les officiers subalternes de la I^{re} division. » Rapport de M. le capitaine Guisan.

« Exposé des manœuvres de brigade et de régiment » par M. le lieutenant-colonel Gaulis.

« L'organisation du corps d'état-major et des états-majors de corps de troupes combinés » par M. le capitaine Favey.

M. Favey a, en outre, donné une séance « sur le service de sûreté. »

« Le projet de M. le major Hilty sur la révision du droit pénal militaire » a occupé la sous-section pendant 2 séances consécutives. Ce sujet fut recommandé au comité central pour les discussions de l'assemblée de la Société, à sa prochaine réunion à Lausanne.

La sous-section s'est occupée activement « du projet de la place d'armes pour l'infanterie de la I^{re} division, à établir à Lausanne » et elle a soumis aux autorités cantonales et municipales le résultat du travail de sa commission, dont M. le capitaine Colomb était rapporteur.

Il a été voté 100 francs pour le monument Dufour et 500 francs en faveur de la fête des officiers.

Morges. — 22 membres. — 10 séances moins suivies que les précédentes années. Voici les sujets traités :

« L'école de régiment et les formations principales de l'école de brigade » par M. le lieutenant-colonel Monod.

« Le service de sûreté en marche et en position » par M. le major Muret.

« Les chemins de fer en temps de guerre, leur destruction et leur rétablissement » par M. le capitaine Perret.

« Connaissance et entretien du cheval en campagne » par M. le vétérinaire Regamey.

« Le projet de code pénal militaire de M. le major Hilty » par M. le lieutenant Masson.

« Tactique de l'infanterie contre l'artillerie et vice-versa » travail de concours par une commission dont M. le capitaine Monod était rapporteur.

M. le lieutenant Mermoud a soumis un rapport « sur l'école préparatoire au grade d'officier en 1876. »

Moudon. — Cette sous-section s'est réunie plusieurs fois, mais le rapport ne mentionne pas les sujets étudiés. Elle a fourni chaque commune du district d'un tableau de cantonnement.

Ste-Croix. — 16 membres. — Onze séances dont voici le détail :

« Formations et manœuvres des régiments et des brigades » par M. le lieutenant-colonel de Guimps.

« La défense du Jura » étude de M. le capitaine Montandon.

« Ecole de compagnie et école de bataillon avec application du service des tirailleurs » traitées au moyen de questions et de problèmes tactiques à résoudre par chacun des officiers.

« Exemple tactique » travail de M. le lieutenant L. Jaccard.

« Entrée au service d'une compagnie » par M. le lieutenant A. Jaccard.

« Principes tactiques » par M. le lieutenant Mermod.

« Etude sur le fusil Vetterli » par M. le lieutenant Paillard.

« Tactique de l'infanterie contre l'artillerie et vice-versa » travail de concours par 2 commissions dont MM. Montandon, capitaine, et Mermod, lieutenant, étaient rapporteurs.

La sous-section a eu deux « tirs au fusil » à distances inconnues.

Vevey. — 18 membres. — Plusieurs soirées fréquentées et intéressantes.

M. le major Bourgoz a donné 3 séances « sur le service intérieur, — l'école de compagnie, — et le service de sûreté. »

M. le capitaine Mack a traité de la « Balistique » et M. le lieutenant Schulthess « du service des pontonniers. »

Une commission, dont M. le lieutenant de Vallière était rapporteur, a présenté un travail sur la « bataille de Morat » répondant au sujet du concours sur un récit d'histoire militaire.

Yverdon-Grandson. — Séances peu suivies. M. le lieutenant-colonel de Guimps a entretenu la sous-section, à deux reprises, des « manœuvres de régiment et de brigade. »

L'assemblée a ensuite voté une somme de 100 fr. pour les préparatifs d'une reconnaissance qui aura lieu cet automne, et mis à la disposition de son comité une somme égale pour être répartie occasionnellement entre les sous-sections à titre de subventions.

La cotisation pour l'année 1878 a été fixée à 3 fr.

Le nouveau comité élu par les délégués se compose de :

MM. Lieut.-col. de Guimps, commandant de régiment, président.

J. Guisan, capitaine, { vice-présidents.

E Secretan, capitaine {

Pelet, capitaine, caissier.

Dumur, lieutenant, secrétaire.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Dans sa séance du 14 février, le Conseil fédéral a nommé M. Alfred Züricher, de Berne, major d'état-major général, comme membre du tribunal militaire de cassation en remplacement de M. le lieutenant-colonel F. Hoser.

M. A. Schneider, capitaine, d'Holtingen, a été nommé auditeur près de la III^e division à la place de M. Adolphe Wildbolz, capitaine, décédé.

Les officiers d'état-major appelés à suivre le cours que dirige M. le colonel Siegfried se trouvent en ce moment à Berne. Ces officiers, au nombre de vingt environ, depuis le grade de lieutenant-colonel à celui de lieutenant, étudient notamment la question de la mobilisation de l'armée fédérale. L'école durera jusqu'au 15 mars.

Berne, 20 février 1878.

Circulaire du chef de la Section administrative du matériel de guerre aux contrôleurs d'armes des divisions, aux intendances des arsenaux cantonaux et aux armuriers civils :

Nous avons l'honneur de vous informer que, par décision du Département militaire suisse, du 18 courant, le prix du repassage d'un canon de fusil à la lime (rafraîchir) et du repassage de la chambre à cartouches à l'émeri a été fixé à 3 francs à